Image not found or type unknown

Licenciement pour cause reelle et serieuse

Par **Sissa**, le **31/12/2013** à **10:07**

Bonjour, nous avons cree une SARL en avril 2013.
Nous sommes 2 associes a 50/50.
Mon associe a qui je donne un pseudo "H" est gerant.
"H" m'a envoye un recommande pour me licencier pour cause reelle et serieuse. Et un autre recommande me disant que je suis daccord pour la fermeture de la ste, et qu'il arrete le bail.
Alors que la ste est beneficiaire, je ne veux pas arreter, et je lui ai propose de lui racheter ses parts, mais il ne veut pas. Il ne veut pas me payer la moitie du fond de commerce et il cherche a tout arreter afin de reprendre le magasin gratuitement car il connait le bailleur.
Que dois je faire? Un gerant a t-il le droit de tout faire? Quelles sont ses limites?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés